



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JUILLET 2022 à 20h30

Réf SGIL/PO/MLMNL/11072022

Pirou, le 13 Juillet 2022

Compte-rendu du conseil (CM 04) précédent (09 06 2022)

Département de la Manche
Mairie de PIROU
50770

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS du REGISTRE
des DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 02.33.46.41.18

Fax : 02.33.46.35.20

Département de la Manche

SEANCE DU 12 Juillet 2022

Date de convocation : 05 juillet 2022

Date d'affichage : 13 juillet 2022

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 13- Nombre de conseillers votants : 14

Le mardi douze juillet deux mil vingt-deux à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaients Présents les conseillers municipaux suivants

Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, José CAMUS FAFA, Isabelle RAPILLY, Gérard LEMOINE, Stéphanie SOHIER, Rose-Marie LEROTY, Michel GARRAULT, Sylvie CHRISTY, Roger MAUDUIT, Nathalie HEROUET, Jacques LEVEQUE, Michel LOY, Patrick LENORMAND

Représentés / votants : Jacques LEVEQUE/ Noëlle LEFORESTIER

Secrétaire de séance : Stéphanie SOHIER

Compte-rendu du conseil (CM 03) précédent (07 04 2022), adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Lotissement le Pont**
 - Vente de terrain
- 2- **Camping : Salle de convivialité**
 - Divers
- 3- **École- Travaux**
 - Divers
- 4- **Restaurant scolaire**
 - 1-Devis
 - 2-Divers
- 5- **Salle Guillon**
 - 1-Extérieurs
 - 2-inauguration
 - 3-Divers
- 6- **Marché**
- 7- **Lotissement « Les Caraïbes »**
- 8- **Travaux « La Vallée »**
- 9- **Moments fort de l'été (animations expositions divers)**
- 10- **Concerts – horaires de fermeture**
- 11- **Camping-cars – projet présenté**
- 12- **SNSM - sauveteurs**
- 13- **Achat de poubelles et des couvercles**
- 14- **Accord avec CLSP pour le bateau viking**

15- Subventions
Questions diverses et tour de table

Ajout de question à l'ordre du jour :

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'ajouter des questions à l'ordre du jour :

- Travaux- La Barberie
- Délibération M57
- Location- Logement provisoire-Office du Tourisme
- Lotissement Chardons Bleus
- Tentes

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces questions à l'ordre du présent conseil municipal qui se présente comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 01- Lotissement le Pont
- 02- Camping : Salle de convivialité
- 03- École
 - Travaux
 - Divers
- 04- Restaurant scolaire
 - 1-Devis
 - 2-Divers
- 05- Salle Guillon
 - 1-Extérieurs
 - 2-inauguration
 - 3-Divers
- 06- Marché
- 07- Lotissement « Les Caraïbes »
- 08- Travaux « La Vallée »
- 09- Moments fort de l'été (animations expositions divers)
- 10- Concerts – horaires de fermeture
- 11- Camping-cars – projet présenté
- 12- SNSM – sauveteurs
- 13- Achat de poubelles et des couvercles
- 14- Accord avec CLSP pour le bateau viking
- 15- Subventions
- 16- Travaux- La Barberie
- 17- Délibération M57
- 18- Location -Logement provisoire-Office du Tourisme
- 19- Chardons Bleus
- 20- Tentes

Questions diverses et tour de table

01- Lotissement le Pont

- 1-Vente de terrain- M.et Mme LEBOUCHER
- 2- Vente de la Commune en direct à un particulier

- 1- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame LEBOUCHER souhaite acquérir la parcelle n°13 du Lotissement Le Pont dont la surface est de 684 m², au tarif défini par la délibération du Conseil Municipal, soit 56 304,00 €, sous réserve d'obtention d'un crédit, auxquels s'ajoutent les frais d'agence IAD représentée par M. Aurélien LETORT à hauteur de 5 500,00€ et les frais de notaire à signer chez Maître LECHAUX.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente chez Maître LECHAUX, et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement Le Pont.

Pour rappel, les lots 2 et 4 ne font pas partie du Lotissement Le Pont.

1-Lotissement le Pont

- 2- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. Olivier ROBERGE souhaite acquérir la parcelle n°5 du Lotissement Le Pont dont la surface est de 450 m², au tarif défini par la délibération du Conseil Municipal, soit 19 770, 00 €, sous réserve d'obtention d'un crédit.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente chez Maître LECHAUX. Et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement Le Pont.

Pour rappel, les lots 2 et 4 ne font pas partie du Lotissement Le Pont.

3- Camping : Salle de convivialité

- Divers

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Le panneau du permis de Construire de la Salle de Convivialité a été installé sur le lieu-dit du camping.
- La procédure adaptée ouverte du marché public concernant la salle de convivialité du Camping « Le Clos Marin » a été lancée le Mardi 28 Juin 2022 pour une date de remise des offres au 25/07/2022 à 11H00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à convoquer la commission d'appel d'offres afin de procéder à l'ouverture des plis, à l'étude des offres, à signer tous les documents attenants et à contracter un emprunt si nécessaire.

4- École- Travaux

- Divers

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la cabane sera réparée, qu'une classe sera refaite (la peinture et l'installation des placards) ainsi que le bureau de la Direction (peinture sol).

5- Restaurant scolaire

- 1-Devis

Dans le cadre de l'extension de la cantine scolaire, il convient de réaliser la charpente.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ledit devis de l'entreprise LEPETIT n° 20221289 à hauteur de 4 896,00 TTC.

- 2-Divers

6- Salle Guillon

1-Extérieurs : travaux TG Aménagements extérieurs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que

- 1-des plantations ont été réalisées dans des jardinières en pied de façade
- 2-l'inauguration de la salle Guillon aura lieu : Le Samedi 16 Juillet 2022 à 10h30
- 3-Divers
Madame le Maire présente deux devis pour acheter de la vaisselle supplémentaire et pour du mobilier cuisine de l'entreprise ECOTEL pour la SALLE GUILLON
- Devis mobilier n° 066-04466 à hauteur de 2 331,98 € TTC.
- Devis vaisselle n° 066-04463 à hauteur de 4 875,28 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les deux devis et à régler les dépenses.

7- Marchés d'été

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Le Marché a lieu chaque Mercredi et Dimanche de 7h30 à 14h00, place du Général de GAULLE à PIROU PLAGE jusqu'à fin Août.

8- Lotissement « Les Caraïbes »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Saint-Lô souhaite redonner la voirie et les réseaux à la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur José CAMUS- FAFA à signer la rétrocession chez le Notaire de Monsieur Saint-Lô, Maître LEFORESTIER, à la Haye et à régler les frais d'acte et tous les frais afférents.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

9- Travaux « La Vallée »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sont en cours et les canalisations d'eau sont remplacées.

10- Moments forts de l'été (animations expositions divers)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des moments forts de l'été 2022 :

14 Juillet :

- Vide Grenier, feu d'artifice, fête foraine et des concerts

20 Juillet :

- Foot des plages

Du Vendredi 22 au Samedi 30 Juillet :

-Exposition de l'Art en Soi

Du Dimanche 31 Juillet au Samedi 06 Août :

- Pirouésie

Dimanche 07 Août :

- Apéro concert marché de 11h15 à 12h15, puis de 18h00 à 19h00 – Parking place de Gaulle

12-13-14 Août :

-Salon du livre

14 Août :

- Journée des sauveteurs SNSM et fête de la plage

15 Août :

-Bénédiction de la Mer

11- Concerts – horaires de fermeture

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes ont été formulées afin que tous les concerts organisés sur la Commune de PIROU puissent s'arrêter à Minuit.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté en conséquence.
Ledit arrêté annulera les précédents.

12- Camping-cars – projet présenté

Madame le Maire présente le projet proposé pour l'accueil des camping-cars (eau, électricité ...)
Le Conseil Municipal continue à réfléchir.

13- SNSM – sauveteurs

Vu les nouvelles directives, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette année, la Commune a été dans l'obligation d'investir la somme de **5 136,48 € TTC** pour la réfection de la peinture du poste S.N.S.M. avec les couleurs rouge et jaune (3168,12 TTC), les panneaux (1481,52 € TTC) et les drapeaux (486,84 € TTC) de la S.N.S.M ;

14- Achat de poubelles et des couvercles

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter 20 poubelles avec couvercles pour une somme de 3 782,90 HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les devis en conséquence.

15- Accord avec CSLP pour le bateau viking

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la C.S.L.P. donne à titre gracieux le bateau viking à la Commune de Pirou.

Le Conseil Municipal salue ce geste en faveur de la Commune et remercie le C.S.L.P.

16- Subventions

15-1- C.S.L.P

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la C.S.L.P sollicite une subvention de 250,00 € pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à verser ladite subvention.

17- Subventions

15-2- S.N.S.M.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la station S.N.S.M sollicite une subvention d'un montant de 1000 euros pour cette année 2022.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à verser ladite subvention.

18- Travaux- La Barberie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires du 69 La Barberie, propriété cadastrée BH 202, tout comme les propriétaires du n°41 souhaitent refaire le mur de bord de route ainsi que les clôtures et sollicitent la Commune afin que ces clôtures soient uniformes.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, le bornage, les travaux du mur, à engager les frais de notaire, le tout, à la charge de la Commune.

19- Délibération M57

Objet : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 12 Juillet 2022

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de PIROU son budget principal et ses 6 budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de la Ville de PIROU à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

- L'avis conforme du comptable en date du 12 Juillet 2022

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets M14 de la Ville en dehors du CCAS.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville de PIROU

2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à PIROU, le 12 JUILLET 2022

Le Maire de PIROU, suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

20- Location- Logement provisoire- Office du Tourisme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement provisoire au-dessus de l'Office de Tourisme sera loué à compter du 1^{er} Août 2022 pour la somme de 318,00 € par mois.

Le Conseil Municipal, à la majorité autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette location.

21- Lotissements des Chardons Bleus

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Léa LEDANOIS et Tom BOIS confirment leur décision de bien acquérir la parcelle n°26 de 713 m2 pour un prix de 62 440.00 € sur le lotissement des Chardons Bleus et souhaitent signer le compromis de vente rapidement chez Maître Léonard.

Madame LEDANOIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix pour), autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette vente.

22- Tentes

Madame le Maire propose que les deux tentes soient données aux associations A.T.T.P. et S.N.S.M.
Les services techniques seront mis à disposition sous la responsabilité de l'association pour le montage et le démontage des tentes, si les associations le souhaitent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à faire ces deux dons et à les sortir de l'inventaire.

Questions diverses et tour de table

- **Le Parc**
De nouveaux travaux : escalier dans le talus et pas Japonais (semaine 29)
Réhabilitation de la ruine
- **Le Distributeur de pain** au Pont fermera courant Août.
- **Attention** : Les propriétaires de chien qui ne ramassent pas les déjections de leurs animaux pourront être verbalisés.
Beaucoup d'efforts sont faits pour que la Commune soit propre : chacun doit y participer
- **Regret** : qu'il n'y ait pas de fête et de feu d'artifice à la mi-Août.
Certains regrettent que certaines associations demandent des subventions et utilisent des salles mais ne participent pas activement à la fête de la Plage.
- **Rappels** :

Ne pas entretenir les haies et ne pas tailler les arbres qui dépassent sur la voie publique ou les terrains voisins est passible d'un PV.
Sortir les ordures ménagères la veille du jour de la collecte à partir de 19h00, de préférence dans des contenants prévus à cet effet.
- **Recensement** :
Afin de faciliter le travail des agents recenseurs, nous vous remercions de bien vouloir mettre votre nom et numéro d'habitation de façon très visible et lisible sur les boîtes aux lettres.
- **Programme des balades PIROU M'INTERESSE 2022**

04 Juillet – Pirou- La Bergerie
11 Juillet- Vesly – Parking de l'église
18 Juillet- Pirou– Parking de l'église
25 Juillet- Pirou– Parking de l'église

01 Août- Pirou-Parking de l'étoile direction le Far West
08 Août- Geffosses-Parking de l'école
22 Août- Pirou-La Bouillotte
29 Août- Saint-Germain sur Ay Parking les Mares

Des sorties C.P.I.E ont également lieu ainsi que des sorties « découverte des parcs à huîtres »

- La seconde phase de la vidéo surveillance débute : installation de deux points à Pirou Plage et un point à Pirou Pont
- Sollicités par des administrés de la Commune de PIROU, Stéphane TRAVERT, Député de la 3^{ième} circonscription de la Manche, est intervenu pendant l'été auprès de l'ANFR (Association Nationale des Fréquences).

La séance est levée à 21h20